

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	22/2025
Membres présents :	43		
Nombre de pouvoirs :	5	SÉANCE DU	09 décembre 2025
Nombre de votants :	48		

Date de convocation : 02 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet au siège de l'agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, DEPRUN Alain, DE WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, FEVRIER Albert, GOISET Magali, LEROY Daniel, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, GODET Eric, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MAUDUIT Maurice, RAMBAUD Christophe, PONLEVÉ LAURENT Christiane, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : MAYSTRE Chrystelle.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : BOUTRON Thierry, FOUASSIER Claude, JOBET Yohan, MARTINON Pierre, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : GAUDY Christophe, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine, PIGOT Pierrick.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, LEROY Angélique.

AME : BOUQUET Christophe, BOURILLON Christian, BOUSCAL Fabrice, DIGEON Benoît, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, MANAI AHMADI Asma, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Chantal LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Charles TERRIER a donné pouvoir à Monsieur Fabien LEON, Monsieur Benoît DIGEON a donné pouvoir à Monsieur Philippe VAREILLES, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie Charles, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Gérard LARCHERON a donné pouvoir à M. Frédéric Néraud.

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de ~~REÇU EN PÉFECTURE~~
Forêts en Gâtinais. le 11/12/2025

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2026

Monsieur le Président,

PRÉSENTE aux membres du Comité Syndical le rapport d'orientations budgétaires 2026 qui donne différentes informations pouvant servir de base à la discussion, notamment sur les points suivants :

- Données sur le contexte budgétaire : continuité des partenariats engagés par le PETR avec le Conseil régional Centre-Val de Loire, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avec l'ADEME dans le cadre de la mise en place du nouveau Contrat d'Objectifs Territorial et de l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial, avec l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la GPECT, avec l'État dans le cadre du programme Territoire d'Industrie et le Programme Alimentaire Territorial, avec l'Europe pour la mise en œuvre du programme LEADER.

- Les perspectives d'action du PETR pour l'année 2026

Ce document est annexé à la délibération.

Après avoir pris connaissance du rapport et entendu son Président,

Il est donc demandé à l'Assemblée de,

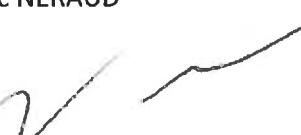
DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, dans la perspective du vote du Budget Primitif 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, dans la perspective du vote du Budget Primitif 2026.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



PETR Gâtinais montargois - Orientations Budgétaires 2026

L'article L.2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, prévoit, pour toute structure intercommunale comptant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'obligation de débattre sur les orientations budgétaires. Ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois avant l'examen du budget primitif. Il doit permettre à l'Assemblée :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif.

Dépenses de Fonctionnement

Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement qui seront inscrites au budget primitif seront de l'ordre de 1 000 000 euros. Soit sensiblement le même montant que l'année 2025.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

☞ Les études, hors création du SCoTAEC (comptabilisée en section d'investissement), seront de l'ordre de **120 000€**.

Les opérations engagées à ce titre, sur l'exercice 2026 se répartissent notamment ainsi :

- Suivi renforcé et analyse de la qualité des eaux souterraines de captages (85 000 €),
- Suivi des reliquats azotés des sols sur le territoire (35 000 €),

☞ Les contrats de prestation de services (Vigifoncier, FIBOIS, Mon resto responsable) pour **100 000€**

☞ Les frais de communication, d'un montant global de **10 000 €** (lignes 6237 et 6238) concernent les principales actions suivantes :

- Mise en œuvre du plan de communication du PCAET (5 000 €),
- Communication générale du PETR (5 000 €)

☞ Le PETR compte 11 agents à temps plein en 2026 ; Il participe au salaire de deux agents mutualisés avec l'ADIL 45 (Espace Info Energie) et avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (Programme LEADER). Les frais de personnel s'élèvent pour 2025 à **550 000 €** charges comprises.

☞ Les indemnités des élus pour un montant de **85 000€** cotisation de retraite comprise.

Pour mémoire, la mise en œuvre du programme européen LEADER dont nous sommes lauréat en 2023 se fait en partenariat avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Ce dernier a été désigné chef de file de l'action et porte de ce fait l'animation, le PETR Gâtinais montargois reversant trimestriellement une participation aux frais de fonctionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

► Les charges à caractère général : elles intègrent une revalorisation des dépenses courantes notamment induites par l'inflation et une actualisation pour tenir compte de situations nouvelles : administration et consommables, loyers divers, abonnements et consommations électriques et téléphoniques, etc.

Pour 2026, ces frais s'élèvent à **100 000€** et concernent notamment les actions suivantes :

- Location immobilières avec TF et TOM : 50 000 €
- EDF : 6 000€
- Télécommunication/Maintenance : 20 000€
- Adhésions : 4 000€
- Nettoyage 3 000€

► Autres type de dépenses pour environ **70 000€** (assurances, formations, carburant, fournitures...)

● Recrutement de stagiaires/services civiques :

Cette année encore, le PETR pourra être amené à faire appel à un ou plusieurs stagiaires afin de mener à bien certaines actions.

Recettes de Fonctionnement

● La participation des collectivités

La participation des intercommunalités sera calculée sur la base de l'indice de population DGF qui ne nous est pas encore parvenu (prévu en début d'année). En estimation pour ce DOB, la participation des intercommunalités est calculée sur la base de l'indice de population DGF 2025 qui s'établit à 136 000 habitants. La participation 2026 étant prévue à 2,80 €.

La participation des EPCI serait ainsi estimée autour de **380 000€**.

● Les subventions

Pour 2026, elles sont estimées à **600 000 €**

Les partenaires privilégiés pour le financement du fonctionnement du PETR sont :

- Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, pour le financement d'une partie des charges liées à l'animation (personnel : Directeur, Assistante, GPECT, PAT) et des études engagées par le PETR, (85 000€)
- Le Département du Loiret pour l'aide au fonctionnement (3 000€)
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour le financement des charges de personnel et des études liées au futur contrat Eau et Climat, (220 000€)
- L'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour le financement d'une partie du poste de l'animateur du Contrat Local de Santé, (25 000€)
- Le FEDER pour le poste GPECT (30 000€)
- L'ADEME pour le financement d'une partie de l'animation du PCAET, du Service Éco Habitat, de du Contrat d'Objectif Territorial Transition et Energies Renouvelables, (70 000€)
- Les syndicats des eaux du territoire pour leur participation à l'animation agricole, (50 000€)
- L'Etat pour le financement des poste Territoire d'industrie et le PAT, (40 000€)
- L'aide LEADER pour l'animation du programme (25 000€)
- Les autres redevables pour financement poste chargé de Dev Eco et Eco Habitat (40 000€)

- Autres subventions : 35 000€

Nous arrivons à un total d'environ 1 000 000€ de recettes de fonctionnement pour l'année 2026.

Le report à nouveau de 2025, estimé à 30 000 € environ (en attente de confirmation par la Trésorerie), viendra compléter les recettes susmentionnées.

Dépenses d'Investissement

Le budget d'investissement s'élèvera à hauteur de **40 000 €** ; ce montant s'explique, en partie, par la révision du SCoT et la création du SCoT AEC (Air Energie Climat) issu de la fusion du PCAET et du SCoT (20 000 €).

Des dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement du PETR (Achat véhicule, acquisition d'un nom de domaine, etc.) ont également été inscrites. Des provisions sont également intégrées au titre du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier pour équiper les nouveaux agents et renouveler le matériel vieillissant.

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement proviennent principalement des amortissements de l'exercice 2025 (40 000 €) et du virement de la section de fonctionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

375

Application agréée E-legalite.com